



ATELIER ET LANCEMENT

Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté

Tamale, Ghana, les 7 et 8 novembre 2003

A. Contexte et objectifs

Le Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté fut créé sous les auspices du Programme Afrique-Canada de renforcement parlementaire, programme de 9 millions de dollars sur quatre ans institué par le Centre parlementaire du Canada et financé par le Fonds canadien pour l'Afrique sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international. Le Réseau regroupe les commissions parlementaires (membres et personnel) participant au processus de Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) (conception, mise en œuvre, contrôle et évaluation) ou, de façon plus générale, au suivi de la réduction de la pauvreté. En attendant l'adhésion de nouveaux pays, les pays membres actuels sont le Bénin, le Burundi, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Le lancement du Réseau a eu lieu lors d'une réunion fondatrice et d'un atelier qui s'est tenu à Tamale, au Ghana septentrional, les 7 et 8 novembre 2003. L'atelier visait deux objectifs :

- échanger sur les questions conceptuelles larges qui sous-tendent le mandat du Réseau : explorer les enjeux organisationnels et élaborer un plan d'action provisoire pour les activités du Réseau;
- créer un forum pour discuter de questions de fond qui revêtent une importance pour le Réseau et les parties chargées du contrôle de la réduction de la pauvreté : partager des expériences relatives à la participation de la société civile et examiner sur le terrain comment le Parlement pourrait œuvrer avec la société civile pour assurer le contrôle de la réduction de la pauvreté.

Le Ghana a été choisi comme lieu de rencontre afin de garantir une plus grande participation de la part des commissions parlementaires ghanéennes avec lesquelles le Centre parlementaire collabore dans le cadre du Projet de soutien aux commissions parlementaires du Ghana. L'atelier a été une occasion non seulement, pour le Ghana, de mettre à contribution sa riche expérience, mais aussi, pour les commissions ghanéennes, de participer à une activité qui fera le pont entre l'achèvement de la phase 1 du Projet Ghana et le début de la deuxième.

B. Résumé

L'atelier a réuni 30 représentants de 13 pays, soit 25 députés, quatre employés de parlement et un représentant d'un institut de recherche. Y ont participé également à titre d'invités le premier vice-président du Parlement du Ghana, le ministre responsable de la région septentrionale;

l'honorable J.H. Mensah, ministre de premier plan; et une représentante du Haut-commissariat du Canada. Les organisateurs de l'atelier, soit le Centre parlementaire et l'Institute for Policy Alternatives, y étaient aussi fortement représentés. *Voir la liste complète des participants à l'annexe 1.*

Séance d'ouverture

La séance de lancement du Réseau a été amorcée par Rasheed Draman (coordonnateur du Réseau pour la réduction de la pauvreté, Centre parlementaire) qui, dans son mot d'ouverture, a fait brièvement l'historique du Réseau et des objectifs qu'il se propose d'atteindre. Divers invités ont aussi pris la parole, dont :

- **l'honorable Ernest Debrah, ministre responsable de la région septentrionale, Ghana**, qui a souligné la caractère innovateur du Réseau. Le parlement est une tribune où la voix des pauvres peut se faire entendre. Ensemble, le parlement et le gouvernement doivent trouver des façons de collaborer pour faire reculer la pauvreté;
- **M^{me} Louise Corbin, représentante du Haut-commissariat du Canada au Ghana**, qui a donné un aperçu historique des efforts que le gouvernement canadien continue de déployer en faveur de l'Afrique, en particulier dans le domaine de la gouvernance au Ghana. Les rapports de longue date qu'entretiennent le Centre parlementaire et le Parlement du Ghana en sont un exemple;
- **l'honorable Freddie Blay, premier vice-président du Parlement du Ghana**, qui a sommé le Réseau d'aller au-delà des mots et de prendre des mesures concrètes pour réduire la pauvreté. Les parlements doivent se défaire de la réputation qu'ils ont d'agir de façon machinale pour renforcer leur rôle de surveillance, demander des comptes aux instances dirigeantes et travailler de concert avec des organismes de la société civile et des groupes communautaires;
- **l'honorable J.H. Mensah, ministre de premier plan et homme politique chevronné**, qui s'est penché sur le paradigme orthodoxe qui définit les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique et a enjoint le Réseau de se tourner plus attentivement vers l'analyse que fait l'Afrique de la pauvreté – particulièrement son incapacité structurelle à atteindre des niveaux élevés de productivité – comme point de départ de ses stratégies « maison ». (*Voir l'annexe 2 pour une synthèse complète de l'allocution de M. Mensah.*)

Séance I : Échange sur les efforts pour réduire la pauvreté

C'est Rasheed Draman, coordonnateur du Réseau qui a donné le coup d'envoi à la séance par son exposé intitulé « Efforts pour réduire la pauvreté en Afrique », dans lequel il a brossé rapidement un tableau du processus de CSLP et expliqué brièvement de quelle manière les parlementaires peuvent, voire devraient, y contribuer.

M. Draman a ensuite invité les participants à réagir en racontant l'expérience de leur pays à l'égard des thèmes qui suivent, les obstacles rencontrés en cours de route et les leçons les plus importantes qu'ils ont retenues :

- l'engagement des parlements envers le CSLP ou la politique de réduction de la pauvreté;
- la surveillance par les parlements du CSLP ou de la politique de réduction de la pauvreté;
- la facilitation de la participation du public aux efforts de réduction de la pauvreté;
- la collaboration avec des organismes de la société civile (pour l'élaboration de politiques ou la surveillance).

Les pays ont échangé dans un cadre informel, la plupart abordant au moins un des thèmes susmentionnés. Voici ce qui ressort de leurs discussions.

- **Niger** : Le CSLP était une initiative du gouvernement; le Parlement, placé devant le fait accompli, a décidé de se concentrer sur la surveillance et l'évaluation de ce dernier. Par l'intermédiaire d'une commission spéciale de lutte contre la pauvreté, le Parlement s'est employé tout particulièrement, en recourant aux médias et en visitant des collectivités locales, à sensibiliser le grand public au CSLP.
- **Sénégal** : Tant le Parlement que la société civile ont participé à l'élaboration du CSLP, qui a été débattu au Parlement avant d'être soumis à la Banque mondiale. Le cadre stratégique a donné lieu à un programme national sur la bonne gestion des affaires publiques, qui prévoit notamment le renforcement des capacités du Parlement et des députés. Grâce au Réseau parlementaire sur la population et le développement, les députés peuvent se faire entendre et servent d'intermédiaires entre les participants aux projets de réduction de la pauvreté et la société civile, et entre la société civile et le gouvernement.
- **Burundi** : Le CSLP en est toujours au stade intermédiaire, mais le Parlement adopte des approches participatives qui mettent à contribution toutes les couches de la société, y compris les simples citoyens. Il a tenu compte des préoccupations de la population dans l'élaboration du CSLP, et il tient des consultations à chaque étape pour s'assurer qu'on les fait valoir. Le conflit a aggravé le problème de la pauvreté et retardé le processus de CSLP. Un réseau parlementaire pour la réduction de la pauvreté a été mis sur pied pour déterminer les mesures à prendre en attendant que le CSLP soit complètement établi.
- **Ghana** : Le Parlement a approuvé la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana; sa mise en œuvre est prévue dans le Budget national, qui dépend aussi du Parlement. Toutefois, ce dernier n'exerce pas d'influence directe au quotidien sur la mise en œuvre.
- **Tanzanie** : Le Parlement n'a pas joué un rôle aussi direct qu'on l'espérait dans l'élaboration du CSLP, mais il a eu l'occasion d'examiner ce dernier et de l'approuver. Certaines commissions parlementaires ont formé un réseau national pour surveiller le CSLP, mais elles ne savent pas encore comment faire participer la population.
- **Malawi** : La principale priorité de la Commission du budget et des finances est la réduction de la pauvreté. Un groupe de travail a été mis sur pied pour assurer la coordination des travaux de toutes les autres commissions parlementaires. La branche exécutive est en train de mettre en place un système de contrôle, et le Parlement réclame sa participation.
- **Zimbabwe** : Malgré sa non-adhésion au CSLP, le Zimbabwe s'est doté de politiques de lutte contre la pauvreté. C'est au Parlement de faire sa part dans l'évaluation de la pauvreté à l'échelon local. Il faudra que le pays établisse des liens avec d'autres organisations comme le Forum sur la réduction de la pauvreté.
- **Éthiopie** : S'agissant de faire participer la population à la réduction de la pauvreté, le pays se heurte à des difficultés, notamment l'accès aux habitants des zones rurales en raison des restrictions matérielles imposées par l'état des routes ou du manque de temps, ainsi que l'absence d'une société civile forte, ingrédient essentiel pour que le Parlement puisse jouer son rôle.
- **Kenya** : L'élaboration du CSLP s'est faite après de vastes consultations, auprès du Parlement et de la société civile, quoique de façon superficielle. En effet, l'exécutif a pressenti les fonctionnaires à l'échelon des districts, mais pas les pauvres qui sont concernés. Pis encore, le nouveau gouvernement a fait fi du CSLP. Le Parlement devra définir son propre rôle,

(notamment en prenant part au processus budgétaire en amont), en mettant l'électorat à la base de l'exercice d'élaboration, en établissant un équilibre entre le Bureau du Président (responsable du CSLP) et le Parlement, et en mobilisant les groupes cibles.

En somme, il est clair que les parlements font montre d'une volonté de prendre part aux CSLP et à d'autres politiques de réduction de la pauvreté, mais le degré d'action effective varie selon les pays. Les parlements peuvent jouer un rôle clé dans la phase information et sensibilisation, et assurer le contrôle, surtout au niveau budgétaire. Bien des pays sont en train d'instaurer un système de contrôle national, et c'est pourquoi il est crucial que les parlements soient mis à contribution.

Séance II : Que peut faire un réseau pour la réduction de la pauvreté?

Debra Violette, agent de programme au Centre parlementaire, a fait un bref historique de la création du Réseau et de ses objectifs avant d'aborder les activités et les initiatives que ce dernier pourrait entreprendre dans la perspective de la réalisation de ces objectifs. Les activités proposées dans le plan de travail ou durant la phase de la planification comprennent ce qui suit.

- **La formation sur le contrôle de la réduction de la pauvreté par les collectivités :**
M. Sulley Gariba, de l'IPA, a présenté un survol de cette activité qui renforcera les capacités des membres et du personnel des commissions parlementaires et permettra à celles-ci de joindre leur action à celle des organismes d'intérêt local dans le contrôle des efforts de lutte contre la pauvreté. Un premier cycle de formation comprenant trois commissions devait commencer la semaine suivante.
- **L'établissement d'un lien avec le réseau MIMAP :** M. Lassina Konaté, membre de l'équipe MIMAP au Burkina Faso, a brossé un tableau des efforts que déploie le réseau MIMAP pour jeter un éclairage scientifique sur la lutte contre la pauvreté en analysant la pauvreté au moyen de modèles macro-économiques afin de parvenir à de meilleures orientations. Il a ensuite présenté quelques résultats de recherches faites par l'équipe du Burkina Faso. On prévoit la tenue au début de 2004 d'un atelier regroupant des chercheurs du MIMAP et du Réseau pour la réduction de la pauvreté.
- **Symposium Afrique-Asie :** Debra Violette a brièvement décrit cette initiative proposée par IDEAS. Il s'agit d'organiser une rencontre de parlementaires d'Afrique et d'Asie de l'Est pour échanger des expériences sur le contrôle parlementaire de la réduction de la pauvreté. Cette initiative est encore à l'étape de la planification mais pourrait se matérialiser durant la première moitié de 2004.

Le but de ces exposés était de stimuler la discussion sur d'autres initiatives que le Réseau pourrait entreprendre. Le brassage d'idées a pris la forme d'un « marché d'idées » où les auteurs d'idées sollicitaient l'adhésion d'autres participants à un groupe de discussion visant à développer leurs idées. Cette activité a engendré des propositions au Réseau, certaines sous forme d'actions concrètes et d'autres, d'idées d'orientation, que voici :

- **Renforcer les capacités :**
 - Mettre l'accent sur les groupes locaux, en aidant les pauvres à contribuer eux-mêmes à la surveillance des efforts de réduction de la pauvreté.
 - Aider les députés à faire le lien entre les travaux parlementaires et les conditions de vie des pauvres, et à exercer un rôle de vigilance en se faisant les porte-parole de ces derniers.

- Comprendre le personnel des parlements dans le renforcement des capacités pour garantir le maintien en fonction des effectifs et la durabilité des systèmes de contrôle parlementaire de la réduction de la pauvreté.
- **Promouvoir le dialogue et l'analyse dans l'optique d'un changement de paradigme :**
 - Établir un processus pour l'examen des orientations et la réflexion, et promouvoir un changement de paradigme de sorte que les parlements africains puissent contribuer au débat sur diverses formes d'analyse de la pauvreté et aux stratégies de développement, et pas seulement au CSLP.
- **Intégrer la dimension genre dans le contrôle de la réduction de la pauvreté :**
 - Élaborer des mécanismes et des procédures pour faire en sorte que les budgets tiennent compte des deux sexes et orienter les ressources vers les groupes les plus vulnérables, soit les femmes, les enfants et les personnes handicapées.
 - Faire en sorte que les rapports sur les efforts de réduction de la pauvreté déployés par les gouvernements se fondent sur les données nécessaires, à savoir les conséquences des programmes pour les femmes, les enfants, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables.
 - Harmonisez les efforts du Réseau pour la réduction de la pauvreté avec ceux du Réseau pour l'égalité entre les sexes.
- **Collaborer avec le NPDA et d'autres organes régionaux luttant contre la pauvreté :**
 - Instituer des mécanismes de collaboration comme des rencontres conjointes et des ateliers.
 - Faire en sorte que les membres du Réseau puissent faire des exposés à l'occasion des réunions officielles du NPDA et d'autres organes régionaux s'intéressant à la lutte contre la pauvreté en Afrique.
 - Prévoir des visites d'échange pour consolider les liens.
- **Prévoir des initiatives parlementaires pour la réduction de la pauvreté à l'intention des jeunes :**
 - Renforcer les capacités des jeunes désireux de collaborer avec le parlement et d'en comprendre les rouages.
 - Encourager les jeunes à participer aux débats parlementaires sur la réduction de la pauvreté.
 - Aider les groupes de jeunes à acquérir les moyens de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Séance III : Réseau pour la réduction de la pauvreté – Questions organisationnelles

Rasheed Draman a présenté aux participants un projet d'organigramme pour le Réseau qui a été conçu par le Centre parlementaire à la suite de réunions de consultation approfondie avec des députés africains, consultations qui ont donné naissance au Réseau. Lors de la toute dernière réunion de consultation à Adis Abeba, en mai 2003, des propositions pour l'administration du Réseau avaient été soumises par les participants pour approbation.

Voici l'organigramme qui a été approuvé par le groupe (*voir l'Annexe 3*) :

- La coordination du Réseau sera assurée par un représentant désigné par le Centre parlementaire.
- Un comité directeur constitué d'un représentant de chacune des régions de l'Afrique -- occidentale, orientale et australe (y compris une représentation linguistique) -- aiguillera le

Réseau et prendra des décisions quant au plan de travail, en collaboration avec le Coordinateur du Réseau.

- Le Réseau sera formé de commissions parlementaires spécialisées dans la réduction de la pauvreté qui désigneront chacune une personne-ressource pour faire la liaison avec le Coordinateur du Réseau et les représentants régionaux.
- Il incombera à chacune des commissions membres d'entretenir des relations avec d'autres commissions intéressées au sein de leur parlement respectif.
- Les commissions membres ne devront pas entretenir des relations uniquement verticales, mais horizontales aussi, et favoriser la création de liens et le partage des expériences.

Voici les membres du Comité directeur du Réseau, proposés à Adis Abeba, qui ont été approuvés par le groupe :

- L'hon. Anne Makinda, Tanzanie, représentante de la région orientale
- L'hon. Louis Chimango, représentant de la région australe
- L'hon. Abdourahim Balarabe, Niger, représentant de la région occidentale

Une brève discussion a été engagée sur la durabilité du Réseau. Voici les principaux qui ont été soulevés et qui méritent considération :

- le Réseau doit être institutionnalisé dans tous les parlements membres;
- le Réseau doit se doter d'une structure qui garantit une prise en charge africaine, y compris financière;
- à long terme, le Centre parlementaire devrait troquer son rôle de coordinateur du Réseau pour celui de partenaire;
- le travail du Réseau devrait aller dans le sens des plans d'action des parlements pour le contrôle de la réduction de la pauvreté.

Séance IV : Le lien avec la société civile

Cette séance, consacrée à l'exploration des liens à créer avec la société civile pour la surveillance des initiatives de réduction de la pauvreté, s'est déroulée sous forme de visite sur le terrain d'une localité pour entretenir la population sur les enjeux entourant la lutte contre la pauvreté.

La séance a commencé avec la présentation des trois organismes communautaires partenaires qui avaient accepté de collaborer à la visite, suivie d'une brève période de questions-réponses avant le départ. Les trois organismes visités étaient :

1. Community-based Action and Advocacy on Mutual Health Insurance – CPHD (santé);
2. Voices of Poor Farmers – Ghana Agricultural Workers Union of the Trade Union Congress (agriculture);
3. Alternative Community-based Health Delivery – Amasachina (prestation de soins de santé).

Les trois organismes étaient représentatifs de certaines des difficultés clés entourant la pauvreté avec lesquelles sont aux prises les habitants du Ghana septentrional, soit la santé et l'agriculture. Le principal secteur d'activité dans la région est l'agriculture, mais surtout de subsistance. C'est pourquoi la plupart des ménages ne parvient pas à générer suffisamment de revenu pour payer

les soins de santé qui se vendent désormais en libre-service. Le choix de ces organismes par l'IPA était très judicieux.

Les participants se sont divisés selon leurs champs d'intérêt. Dans les cas où il y a eu plus d'un participant du même pays, ils ont généralement accepté de se joindre à des groupes différents. Les visites ont été une occasion d'interaction entre les députés et leurs assistants, d'une part, et les représentants des collectivités choisies, d'autre part. Les organisations de la société civile ont facilité l'interaction et assuré, la plupart du temps, l'interprétation de la langue locale vers l'anglais. Tradition oblige, à leur arrivée dans la collectivité, les députés et leurs assistants sont allés directement rendre une visite de courtoisie au chef et aux aînés du village. Tout s'est déroulé conformément au protocole.

Les visites sur le terrain ont duré tout l'après-midi et ont été l'occasion pour les participants d'échanger avec la population locale. À leur retour, tous les groupes se sont réunis de nouveau. L'impression générale des participants était que la visite des trois collectivités avait permis aux députés :

- de prendre état de l'ampleur de la pauvreté au Ghana septentrional;
- d'apprécier l'immensité des défis que les divers pays doivent relever au chapitre de la réduction de la pauvreté (étant donné que la majorité des députés n'avait jamais eu ce genre d'interaction avec des pauvres dans leurs pays respectifs);
- d'accentuer leur engagement envers la réussite du processus de CSLP.

C. Résultats

Les deux objectifs proposés de l'atelier ont été réalisés :

- Le Réseau a été bel et bien lancé :
 - l'atelier a été l'occasion de réunir des membres clés et d'en présenter des nouveaux;
 - la représentation des divers pays a été excellente, à l'exception du Nigeria, qui était absent;
 - l'organigramme et les administrateurs du Réseau ont été approuvés;
 - la discussion a été engagée sur la durabilité du Réseau et d'autres questions qui seront prises en considération au fur et à mesure que le Réseau évoluera;
 - les activités prévues dans le cadre du plan de travail ont été présentées et débattues;
 - de nouvelles idées relatives aux activités et aux orientations seront approfondies puis intégrées dans le plan de travail.
- Des questions de fond ont été traitées :
 - l'atelier a servi de premier forum pour un échange général des expériences sur la surveillance de la réduction de la pauvreté des divers pays membres;
 - le sujet de la surveillance de la réduction de la pauvreté à l'échelon local a été abordé de front avec une visite sur le terrain dans des collectivités.

L'atelier avait pour but de renforcer ou de créer des relations entre des commissions parlementaires africaines clés œuvrant pour la réduction de la pauvreté. Pour certains pays déjà membres du PARP, c'était une occasion d'établir de nouveaux contacts et, ce faisant, d'élargir la portée du PARP au sein de ces parlements (le Sénégal, le Bénin, la Tanzanie, le Zimbabwe et le

Malawi ont dépêché des représentants qui n'avaient pas participé au PARP auparavant et qui se sont montrés très enthousiastes pour le Programme). Une liste complète des personnes-ressources a été dressée puis distribuée dans l'espoir que le Réseau non seulement attirera de nouveaux membres, mais aussi que ces derniers communiqueront entre eux si besoin est.

Les évaluations des participants ont été généralement très positives; l'ouverture d'esprit des participants et la possibilité d'échanger ont souvent été évoquées comme résultats positifs tirés de cette expérience. La visite sur le terrain aussi a été fortement appréciée, puisqu'elle a permis aux participants de prendre état eux-mêmes des besoins des collectivités locales -- une première pour certains députés -- et, d'ailleurs, pour presque tous, ce fut une occasion qui ne se présente pas suffisamment.

Le choix de Tamale comme lieu de rencontre s'est avéré excellent, pas seulement parce que l'IPA y est sis et qu'il a des liens avec les collectivités locales, mais aussi parce que c'est l'une des régions les plus pauvres du Ghana. Cela a donné aux participants une idée fort appréciée de la réalité dans laquelle vivent les populations locales visées par les initiatives de réduction de la pauvreté. Bien qu'à leur arrivée les participants se soient plaints de ce que le voyage fut long et fatigant, ils ont néanmoins salué unanimement le choix du lieu au moment de repartir.

L'IPA, notamment M. Sulley Gariba et ses collaborateurs, a fourni un excellent soutien et une excellente animation lors de l'atelier, sans oublier les visites sur le terrain qui ont été bien organisées. Les installations, tant à l'Institut qu'au Gariba Lodge, étaient optimales. On ne saurait insister assez sur l'importance de pouvoir compter sur un contact fiable sur place quand on organise des événements de ce genre. De même, avoir engagé Gifty Adika a été crucial, surtout pour traiter avec l'agent de voyage local et pour son excellente coordination de la logistique à Accra.

Toutefois, il a été quelque peu difficile de respecter l'horaire, surtout avec un programme de deux jours très intensifs. On a couvert beaucoup de matière mais les journées ont été très longues et, à cause de débordements sur certains points, on n'a pas réussi à débattre certaines questions aussi en profondeur qu'on l'avait espéré. Qu'à cela ne tienne, l'horaire comprimé et la nécessité de s'attaquer aux choses rapidement ont probablement contribué de manière positive au sentiment d'urgence pour définir les actions futures du Réseau et à l'impulsion qui s'en est suivie.

D. Conclusion

Tous les participants ont manifesté beaucoup d'enthousiasme pour le lancement du Réseau, et il sera donc crucial que le suivi ne tarde pas si l'on veut garder l'élan. On pourrait, par exemple, immédiatement compiler et distribuer le rapport de l'atelier, et examiner de près les plans d'action proposés lors de l'atelier, notamment leur élaboration et leur intégration dans le plan de travail du Réseau. La première tâche sera entreprise par le Coordinateur du Réseau, puisqu'il est en contact permanent avec tous les membres du Réseau, et la deuxième sera la principale responsabilité du Comité directeur dans les mois à venir jusqu'à la prochaine réunion de planification du Réseau, prévue pour février 2004.

Parmi les autres activités clés du Réseau pour les prochains mois, mentionnons le premier cycle de formation des députés et du personnel sur le contrôle de la réduction de la pauvreté par les collectivités (novembre 2003) et un atelier d'orientation à l'intention des chercheurs du Réseau et du MIMAP (février 2004).

Lancement et atelier
Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté
Tamale, Ghana, les 7 et 8 novembre 2003

Liste des participants

Honorables députés

Bénin	Abou B. Soulé Adam , Président, Commission des finances et des échanges
Burundi	Raphael Bazeruke , Membre, Réseau parlementaire pour la réduction de la pauvreté
Éthiopie	Teshome Eshetu , Président, Commission du budget et des finances
Ghana	A S K Bagbin , Président, Commission des comptes publics Cecilia Gyan Amoah , Membre, Commission sur le genre et les enfants Wiafe Dankwa , Membre, Commission sur le genre et les enfants Dominic Nitiwul , Membre, Commission sur le genre et les enfants D Y Mensah , Membre, Commission des garanties gouvernementale Kwabena Sarfo , Membre, Commission des garanties gouvernementale
Kenya	Soita Shitanda , Président, Commission des finances, de la planification et des échanges Adhu Awiti , Membre, Commission des finances, de la planification et des échanges
Malawi	L. J. Chimango , Président, Commission du budget et des finances A. Sikelo , Vice-Président, Commission du budget et des finances F. L. Chome , Président, Commission du commerce, de l'industrie et du tourisme, et membre, Commission du budget et des finances
Mali	Samou Sangaré , Président, Commission du développement rural et de l'environnement
Niger	Abdoulrahim Balarabé , Président, Commission des affaires étrangères et membre du Comité spécial pour la réduction de la pauvreté
Sénégal	Dib Niom , Président, Commission des finances
Tanzanie	Anne Makinda , Présidente, Commission des ressources naturelles, de l'environnement et pour la réduction de la pauvreté Job Yustino Ndugai , Membre, (tel que ci-haut) Bernadine R. Ndaboine , Membre, (tel que ci-haut)
Uganda	Jack Sabiti , Vice-Président, Commission des comptes publics
Zimbabwe	Priscilla Mishairabwi-Mushonga , Présidente, Commission des comptes publics Paurina Mpariwa , Membre, Commission des comptes publics

Personnel parlementaire

Malawi	J. L. Mwenyeheli
Tanzanie	Mudith Cheyo Buzenja
Ghana	Jewels MC Annan,
Kenya	Florence Abonyo

Invités d'honneur

	<p>Hon. Freddie Blay, Vice-Président, Parlement du Ghana Hon. J H Mensah, Ministre de premier plan Hon. Ernest Debrah, Ministre responsable de la région septentrionale <i>(représenté par Charles Gbinti, Assistant Ministre)</i> Louise Corbin, 2e Secrétaire des affaires politiques et publiques, Haut Commisariat canadien au Ghana</p>
--	--

Personnes ressource

Burkina Faso	Dr. Lassina Konaté , MIMAP
Bénin	Guy Ajanohoun , ancien député

Institute for Policy Alternatives

	Dr. Sulley Gariba , Directeur
	Personnel de soutien

Centre parlementaire

	Rasheed Draman , Coordonateur du Réseau pour la réduction de la pauvreté
	Debra Violette , Agent de programme
	Gifty Adika , Coordinatrice des ressources en information

**Lancement du Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté
Tamale, Ghana, les 7 et 8 novembre 2003**

Discours-programme de l'hon. J.H. Mensah, ministre de premier plan, Ghana

Résumé non officiel des faits saillants

Pour que les commissions parlementaires soient efficaces dans leur surveillance de la réduction de la pauvreté, elles doivent avoir un portrait clair de la situation. Il est impératif d'abandonner la vision « traditionnelle » de la pauvreté et les solutions stratégiques qui en découlent au profit d'une perspective africaine.

L'on propose que la pauvreté soit définie comme étant l'incapacité structurelle à atteindre des niveaux élevés de productivité. La réduction de la pauvreté doit par conséquent mettre l'accent sur l'habilitation des gens par des moyens innovateurs. Ainsi, l'éducation accroît la mobilité, donc, les potentialités. Cela étant, il faut penser au-delà de la scolarité et miser sur l'acquisition de compétences utiles pour l'accroissement de la productivité. Les parlementaires, en tant que législateurs, ne devraient pas se laisser influencer par les partisans des études supérieures.

Très souvent, les possibilités d'augmentation de la productivité ne découlent pas des efforts individuels mais de forces externes. Toutefois, étant donné que la majorité des pauvres en Afrique sont des travailleurs autonomes, les parlements doivent cesser d'être obsédés par une politique d'intérêt général qui consiste à attirer des investissements étrangers et privilégier l'autonomie personnelle. La productivité des travailleurs autonomes est tributaire de capitaux, tant publics (eau, infrastructure, etc.) que privés (équipement, clients, etc.). Les parlements doivent donc opter pour des politiques visant à mieux équiper l'individu. Mêmes les organismes locaux sont impuissants s'ils ne permettent pas à l'individu de se prendre en main : le modèle du secteur privé, à savoir améliorer l'éventail de possibilités, doit être adopté au niveau individuel.

De plus, les parlements doivent examiner comment le budget influe sur la productivité, mais en analysant le budget dans sa globalité et non ministère par ministère. Souvent, les parlementaires se laissent distraire par des informations à l'emporte-pièce. Les commissions saisies de la lutte contre la pauvreté ne devraient pas se contenter d'étudier les initiatives spéciales de réduction de la pauvreté, mais s'attarder sur l'incidence du budget global sur la réduction de la pauvreté.

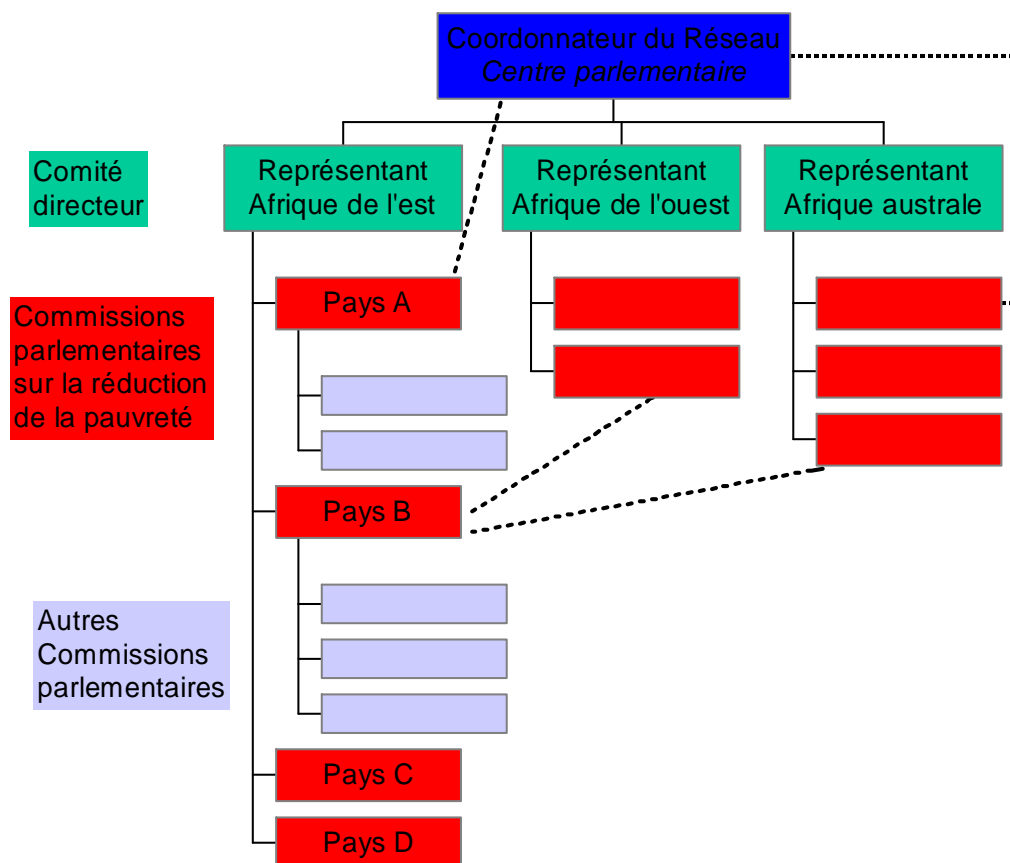
Il est essentiel d'arrêter de calmer les symptômes par des mesures d'assistance sociale et de s'attaquer aux causes de la pauvreté. L'héritage colonial du « nous contre eux » est encore très présent dans la relation entre l'État et la population, et perpétue la mentalité des subventions de l'État et l'image que celui-ci devrait, ce qu'il ne fait d'ailleurs pas, fournir des services et une infrastructure. Si la productivité individuelle s'améliore, c'est toute la collectivité qui s'enrichit et qui peut payer des impôts, et, par voie de conséquence, les services (les écoles, par exemple) s'améliorent. En revanche, si l'on construit une école dans une collectivité où la productivité est faible, cette collectivité peut-elle entretenir et soutenir l'école en question? Il faut que les mentalités changent pour que le cycle de la pauvreté soit brisé. Nous devons édifier nos

collectivités nous-mêmes, parce qu'aucun gouvernement ou bailleur de fonds étranger ne peut le faire à notre place. D'où l'importance de la décentralisation dans la lutte contre la pauvreté.

Le pilier de l'économie, c'est l'individu. Rien ne saurait remplacer l'habilitation de l'individu, et la seule habilitation qui soit viable, c'est la capacité de se prendre en charge soi-même.

Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté

Organigramme



- La coordination du Réseau sera assurée par un représentant désigné par le Centre parlementaire.
- Un comité directeur constitué d'un représentant de chacune des régions de l'Afrique -- occidentale, orientale et australe (y compris une représentation linguistique) -- aiguillera le Réseau et prendra des décisions quant au plan de travail, en collaboration avec le Coordonnateur du Réseau.
- Le Réseau sera formé de commissions parlementaires spécialisées dans la réduction de la pauvreté qui désigneront chacune une personne-ressource pour faire la liaison avec le Coordonnateur du Réseau et les représentants régionaux.
- Il incombera à chacune des commissions membres d'entretenir des relations avec d'autres commissions intéressées au sein de leur parlement respectif.
- Les commissions membres ne devront pas entretenir des relations uniquement verticales, mais horizontales aussi, et favoriser la création de liens et le partage des expériences.